

Paris, le 29/05/2020

**Objet : Mutation de l'OPCVM « INVEST ACTIONS MONDE » (Part A : FR0011511773 ; Part I : FR0011511799)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM « **INVEST ACTIONS MONDE** » géré par INVEST AM et nous vous en remercions.

## **1- L'opération**

La Société de Gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre OPCVM.

Cette opération est motivée par le souhait de transformer le fonds principalement orienté en actions en fonds plus flexible et diversifié, permettant de mieux saisir les éventuelles opportunités du marché.

Cette opération a fait l'objet d'un agrément Autorité des Marchés Financiers (AMF) obtenu en date du 19/05/2020 et entrera en vigueur le 01/07/2020 (sur la valeur liquidative datée du 01/07/2020).

Suite à cette opération, votre fonds ne correspondra plus à la classification AMF « Actions internationales ».

En conséquence l'OPCVM « **INVEST ACTIONS MONDE** » change de dénomination et sera renommé « **INVEST LATITUDE CROISSANCE** ».

**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.**

**Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente information. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre Fonds ne facturant pas de frais de sortie.**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

## **2- Les modifications entraînées par l'opération**

### **• Profil de risque**

**Modification du profil de rendement/risque : OUI**

**Augmentation du profil de rendement/risque : OUI**

### **Suppression de la classification « Actions internationales »**

Compte tenu de la nouvelle répartition des classes d'actifs, marqué principalement par une baisse de l'exposition minimale sur les marchés d'actions internationales au profit d'une part plus importante sur les marchés de taux, le fonds n'aura plus la classification « actions internationales » et n'aura plus de classification AMF

Néanmoins l'exposition au risque de change sera maintenue.

### **Évolution de l'objectif de gestion**

L'objectif de gestion du fonds ne sera plus de surperformer l'indicateur de référence MSCI WORLD AC, mais un indicateur de référence composée de 85% MSCI WORLD AC et de 15% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN.

En effet, l'exposition en produits de taux va augmenter ce qui explique cette nouvelle répartition de l'indice de référence.

### **Évolution de la stratégie d'investissement**

Suite à l'opération, alors que votre fonds était exposé via des OPC principalement en actions internationales, en direct et via des parts et/ou actions d'OPC, il sera désormais exposé via des OPC y compris des ETF sur l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises, ...) et l'ensemble des secteurs.

L'orientation de la stratégie d'investissement de votre fonds suivait les conclusions du comité de gestion stratégique d'INVEST AM, désormais le gérant disposera d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs qui se fondera sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution.

En outre, avant l'opération, le gérant suivait l'évolution des composantes géographiques et sectorielles de l'indice de référence, alors qu'après l'opération, la gestion du fonds sera plus active et flexible et pourra en conséquence différer sensiblement de son indicateur de référence.

### **Actions**

L'exposition minimale aux marchés des actions, via des OPC, est abaissée à 40%, au lieu de 75% actuellement, dont

- de 0% à 60% aux marchés des actions de pays émergents (hors OCDE), au lieu de 110% maximum avant l'opération.
- de 0% à 60% aux marchés des actions de petite capitalisation, au lieu de 110% maximum avant l'opération.

### **Instruments de taux**

L'exposition maximale aux instruments de taux, via des OPC, est portée à 60%, au lieu de 25% actuellement, dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs au lieu de 10% maximum actuellement
- de 0% à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE) alors que cette allocation spécifique n'était pas prévue auparavant. L'ajout de cette allocation augmente en conséquence le risque sur les pays émergents.

Une contrainte sur le suivi de la sensibilité de l'OPCVM au risque de taux a été ajoutée, elle sera comprise entre 0 et +12.

### **Recours aux OPC**

L'OPCVM restera investi au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement Alternatifs, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Le recours en OPC comprendra également les ETF qui sont des fonds indiciels.

### **Instruments financiers dérivés**

L'utilisation des instruments dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des expositions aux différents risques prévus dans le DICI et dans le Prospectus sera toujours possible mais pourra désormais atteindre une surexposition globale de 100 % maximum de l'actif net au lieu de 10%.

Si cette modification du profil rendement/risque entraîne une diminution de l'exposition de 50% sur les marchés des actions, elle ajoute une exposition de 40% sur les instruments de taux spéculatifs qui est plus risquée pour le porteur.

En conséquence bien que son SRRI ou indicateur synthétique de risque et de performance sera moins élevé : 5/7 au lieu de 6/7, après l'opération, le profil rendement/risque du fonds sera plus élevé.

En effet les instruments de taux spéculatifs présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement. Par ailleurs les titres spéculatifs entraînent un risque de crédit plus accentué.

- **Augmentation des frais : OUI**

Seuls les frais de gestion de la part I seront augmentés et passeront de 0,75% à 0,90%TTC maximum.

Les commissions de surperformance suivront l'indice composé de 85% MSCI WORLD AC + 15% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN et non plus l'indice 100% MSCI WORLD AC sur les parts A et I.

Sur les modalités de calcul de la commission de surperformance elles seront toujours calculées selon la méthode indiquée.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence 100% MSCI WORLD AC en euro dividendes réinvestis jusqu'au 30/06/2020 puis 85% MSCI WORLD AC + 15% BARCLAYS EURO AGGREGATE en cours de clôture, en euro, dividendes et coupons réinvestis à compter du 01/07/2020, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sur la part A et 10% sur la part I sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence.

Les autres frais restent inchangés.

Toutes les modifications sont détaillées dans le tableau comparatif en annexe, notamment le changement des caractéristiques de la part I.

#### **A. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du Fonds sur le site internet d'INVEST AM ou d'en faire la demande auprès de :

**INVEST AM**  
**50, Boulevard HAUSSMANN**  
**75009 PARIS**

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente information. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles ETCHEBERRIGARAY, Directeur Général d'INVEST AM



## Annexe : Tableau récapitulatif des modifications apportées

	Avant	Après
<b>Dénomination</b>	<b>INVEST ACTIONS MONDE</b>	<b>INVEST LATITUDE CROISSANCE</b>
<b>Classification</b>	« Actions internationales »	Il n'y a plus de classification AMF
SRRI	6	5
Caractéristiques des Parts I	Tous souscripteurs  Non décimalisé  Montant minimum de souscription initiale : 1 part	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux professionnels, institutionnels, distributeurs, clients souscrivant via ces intermédiaires. Le Fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie  Décimalisée en centièmes de parts  Montant minimum de souscription initiale : 1 centième de part
<b>Commissions de souscriptions non acquise à l'OPCVM</b>	3% maximum sur la part I	Néant sur la part I
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	0,75% TTC maximum sur la part I	0,90% TTC maximum sur la part I
Commissions de surperformance	Parts A  20% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence, 100% MSCI WORLD AC en euro dividendes réinvestis  Parts I  10% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence, 100% MSCI WORLD AC en euro dividendes réinvestis	Parts A  20% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence, composé de 85% MSCI AC WORLD (NDEEWN Index) + 15% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN (LBEATREU Index) en cours de clôture, en euro, dividendes et coupons réinvestis  Parts I  10% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence, composé de 85% MSCI AC WORLD (NDEEWN Index) + 15% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN (LBEATREU Index en cours de clôture, en euro, dividendes et coupons réinvestis
<b>Objectif de gestion</b>	Cet OPCVM a pour objectif de surperformer son indicateur de référence 100% MSCI WORLD AC dividendes réinvestis en euro, sur la durée de placement recommandée.  L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis pour le MSCI WORLD AC.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 85% MSCI WORLD AC dividendes réinvestis en euro et 15% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN sur la durée de placement recommandée.  La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

		<p>Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.</p>
<p><b>Stratégie de gestion</b></p>	<p>La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs principalement via des OPC à partir d'un scénario économique et financier.</p> <p>La stratégie utilisée procède des éléments suivants : Une allocation stratégique évolutive et dynamique dans le temps, le gérant suit l'évolution des composantes géographiques et sectorielles de l'indice de référence. De plus, compte tenu des conclusions du comité de gestion stratégique d'INVEST AM et dans la limite de sa marge de manœuvre, le gérant dispose des marges tactiques pour profiter des fluctuations de marché et constituer son allocation : l'OPCVM INVEST ACTIONS MONDE est exposé principalement en actions internationales, via des parts et/ou actions d'OPC. L'OPCVM se laisse la possibilité d'investir dans des OPC gérés par INVEST AM.</p> <p>La sélection de sous-jacents sous contraintes suivantes : liquidité, croissance, rentabilité, valorisation. Le portefeuille de l'OPCVM INVEST ACTIONS MONDE se concentre sur les actifs, zones géographiques et sectorielles choisis lors du comité d'allocation.</p> <p>La sélection d'OPC est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, gérant, process performances passées qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant, processus d'investissement, contrôle des risques.).</p>	<p>INVEST LATITUDE CROISSANCE est un fonds d'allocation internationale multi-classes d'actifs, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs via des OPC y compris des ETF (actions, taux, crédit, monétaire, devises, ...) et l'ensemble des secteurs. Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, via des OPC y compris des ETF, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant. La gestion du fonds étant active et flexible, elle peut donc différer sensiblement de son indicateur de référence.</p> <p>Le gérant gère dynamiquement son exposition, via des OPC y compris des ETF aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.</p> <p>Le portefeuille constitué, via des OPC y compris des ETF, dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, de notation ou de maturité, des pondérations de l'indicateur de référence.</p> <p>La mise en œuvre de cette gestion dite « Top-Down » se fait via l'investissement dans des instruments tels que des ETF (Exchange Traded Funds), des parts d'OPC et l'achat ou la vente d'instruments dérivés, principalement des contrats à terme fermes (futures).</p> <p>Le gérant peut être amené à prendre des positions acheteuses ou vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont respectivement sous-évalués ou surévalués par le marché. De la même manière, le gérant met en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille.</p> <p>La sélection des ETF et des OPC est basée en premier lieu sur un screening quantitatif permettant de faire émerger les sous-jacents ayant un profil de performance et de risque conforme aux investissements que le gérant souhaite réaliser. Une analyse quantitative et qualitative approfondie est ensuite menée. Elle se base sur l'étude, notamment, des critères suivants : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant, processus d'investissement, contrôle des risques, etc. Une fois sélectionnés, ces supports font l'objet d'un contrôle régulier portant sur le respect des critères de sélection. Les OPC sélectionnés peuvent être des OPCVM gérés par INVEST AM.</p>

<p><b>Fourchettes d'exposition</b></p>	<p>De 75% à 110 % sur les marchés d'actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des OPC, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 0% à 110% aux marchés des actions de pays émergents,</li> <li>- de 0% à 110% aux marchés des actions de petite capitalisation.</li> </ul> <p>De 0% à 25% en instruments de taux d'émetteurs souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, libellés en euro, via des OPC, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 0% à 10% en instruments de taux non « Investment Grade » de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard &amp; Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence.</li> </ul> <p>De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.</p>	<p><b>De 40% à 110 % sur les marchés d'actions internationales</b> de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des OPC, y compris des ETF, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de <b>0% à 60% aux marchés des actions de pays émergents (hors OCDE)</b></li> <li>- de <b>0% à 60% aux marchés des actions de petite capitalisation</b></li> </ul> <p><b>De 0% à 60% en instruments de taux</b> d'émetteurs souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés libellés en euro, via des OPC, y compris des ETF, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de <b>0% à 50% en instruments de taux spéculatif.</b></li> <li>- de <b>0% à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)</b></li> </ul> <p><b>La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et +12</b></p> <p>De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.</p>
<p><b>Instruments utilisés</b> /../</p>	<p><b>a) Actions :</b> Elles sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière.</p> <p><b>b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :</b> L'OPCVM s'autorise à investir sur l'ensemble des titres de créances et instruments du marché monétaire, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des obligations de toute nature ;</li> <li>- des titres de créances négociables ;</li> <li>- des titres participatifs ;</li> <li>- des titres subordonnés ;</li> <li>- des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis sur le fondement de droits étrangers.</li> </ul> <p><b>c) Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement ou de trackers :</b></p> <p>Il peut investir au-delà de 20% de son actif net en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 30% de l'actif, en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en OPC français non conformes, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.</p>	<p>../..</p> <p>a) Actions : néant</p> <p>b) Titres de créances et instruments du marché monétaire : néant</p> <p>c) Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement ou de trackers :</p> <p>L'OPCVM est investi au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement Alternatifs, y compris des ETF, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.</p> <p>Les OPC souscrits peuvent être des OPCVM gérés par INVEST AM.</p>

	<p>Les OPC souscrits peuvent être des OPCVM gérés par INVEST AM.</p> <p>../..</p> <p><b>3- Instruments financiers dérivés :</b></p> <p>../..</p> <p>Le gérant pourra utiliser les des dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DICI et dans le Prospectus, ainsi que dans le respect d'une surexposition globale de 10 % maximum de l'actif net.</p> <p>../..</p>	<p>../..</p> <p>3- Instruments financiers dérivés :</p> <p>../..</p> <p>Le gérant pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DICI et dans le Prospectus, <b>ainsi que dans le respect d'une surexposition globale de 100 % maximum de l'actif net.</b></p> <p>../..</p>
<p>Profil de risque</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de perte en capital</li> <li>- Risque lié à la gestion discrétionnaire</li> <li>- Risque de marché actions</li> <li>- Risque lié à l'investissement sur les actions de petite capitalisation :</li> <li>- Risque d'investissement sur les marchés émergents :</li> <li>- Risque de change :</li> <li>- Risque de taux :</li> <li>- Risque de contrepartie :</li> <li>- Risque de crédit :</li> <li>- Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) :</li> <li>- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : --</li> <li>- Risque de liquidité :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de perte en capital :</li> <li>- Risque lié à la gestion discrétionnaire :</li> <li>- Risque de marché actions</li> <li>- Risque lié à l'investissement sur les actions de petite capitalisation :</li> <li>- Risque d'investissement sur les marchés émergents</li> <li>- Risque de change :- Risque de change :</li> <li>- Risque de taux :</li> <li>- Risque de crédit :</li> <li>- Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement)</li> <li>- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :</li> <li>- Risque de liquidité :</li> </ul>